



Information intersyndicale – 5 avril 2024

Les organisations syndicales représentatives CGT-CFDT-CGC-UNSA-SNUP ont décidé de ne pas siéger en CUEP ce jeudi 4 avril.

Cette décision commune fait suite :

- Au refus de reporter l'examen des projets d'accord sur la protection sociale complémentaire des agents publics alors que la négociation n'a pas abouti à une proposition permettant une mise en équité par rapport aux salariés et évitant de pénaliser fortement les retraités.
- A la fin de non-recevoir par la DRH de la demande d'un supplément d'intéressement de 1 000 € au titre des résultats 2023, en progression par rapport à 2022 pour l'établissement public.

Nos cinq organisations ont exigé une audience avec le DG en lieu et place du CUEP.

Nous avons été reçus le 4 avril et avons fait valoir :

- Une demande de reprendre une négociation PSC en identifiant toutes les marges de manœuvre, en particulier l'option d'un accord CDC distinct de l'accord fonction publique pour permettre un meilleur alignement des garanties et des montants de cotisations des personnels CDC et permettre une contribution en direction des familles et des retraités.
- Une demande de verser un supplément d'intéressement de 1 000 € aux personnels de l'établissement public.

Le Directeur général a opposé une nouvelle fin de non-recevoir sur la PSC

- Refus d'ouvrir une nouvelle réunion avant de reconvoquer le CUEP.
- Aucune précision sur la convocation du CUEP.

La seule proposition du DG consiste à ouvrir une enveloppe de 3M€ pour le supplément d'intéressement à comparer à 2,6 milliards pour l'Etat et 26 millions pour les JO. Cela représente 350€ par agent CDC : Inacceptable !

- Cela correspondrait à une perte de 400€ pour chacun-e par rapport à 2023.
- C'est incompréhensible au regard des résultats et de l'augmentation du versement à l'Etat qui en résulte.

Le Directeur Général indique que cette enveloppe doit aussi couvrir la Prime de Partage de la Valeur 2024 : c'est carrément du mépris !

En effet, cela reviendrait :

- Soit à supprimer la PPV aux bénéficiaires et réduire le supplément d'intéressement de 400€ (soit de 400€ à 1900€ de perte par rapport à 2023).
- Soit réduire la PPV et renoncer au supplément d'intéressement ce qui ferait perdre au moins 750€ à chaque agent par rapport à 2023 (plus sans doute un morceau de PPV).

L'intersyndicale CGT-CFDT-CGC-UNSA-SNUP reste unie et maintient ses revendications justes et légitimes pour défendre votre pouvoir d'achat. Nos organisations syndicales ont décidé de ne plus participer au dialogue social jusqu'à nouvel ordre. Nous reviendrons vers vous prochainement.